



Municipalité de
Saint-Stanislas

1302, rue Principale, Saint-Stanislas Côté Champlain QC G0X 3E0 Téléphone : 819-840-0703 Télécopieur : 418-328-4121

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Stanislas :

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 06 juillet 2026 à 19 h 30, les membres du conseil discuteront de la demande de dérogation mineure suivante :

• **105, rang de la Rivière-Batiscan N-E :**

1. Construction d'un bâtiment accessoire résidentiel avec une hauteur à mi-pignon supérieure à 4 mètres (article 8.2 du règlement de zonage) ;
2. Superficie combinée des bâtiments accessoires supérieure à 150 m² (article 8.2 du règlement de zonage).

Toute personne intéressée par cette demande de dérogation pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance.

Pour obtenir des informations supplémentaires relativement à cette demande de dérogation mineure, vous pouvez vous adresser à la secrétaire du comité consultatif d'urbanisme ou à l'inspecteur en bâtiment de la Municipalité.

Cet avis public est donné conformément aux dispositions de l'article 5.5 du *Règlement sur les dérogations mineures 2009-481*.

Donné à Saint-Stanislas ce 23^e jour du mois de juin 2026.

Marie-Claude Jean
Directrice générale et greffière-trésorière